

EN ROUTE POUR LE Sud



OUVREZ-ÇA!

LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

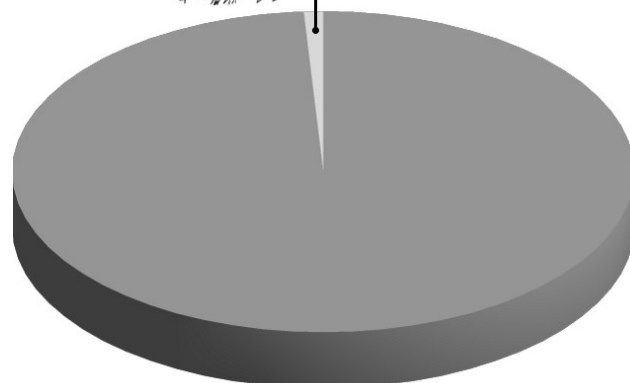
Crise du Coronavirus... Et après ?

Christopher Pereira

De mi-mars à mi-mai, deux mois de confinement. Nos corps furent contrôlés dans la plus élémentaire de leur fonction, celle de la mobilité. Pas de déplacements, pas de rassemblements. Pendant deux mois, la quarantaine généralisée du pays a eu pour conséquence la limitation de deux libertés essentielles, la liberté de circulation et la liberté de réunion, garanties respectivement par l'article 13 et l'article 20 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ces libertés individuelles et collectives doivent néanmoins ne pas être source de danger pour les autres. Dans un tel contexte, elles peuvent être limitées, comme elles le furent ponctuellement, par exemple, avec l'instauration d'un couvre-feu lors des émeutes de 2005. Or, au printemps 2020, le risque en termes de santé publique provoqué par l'épidémie de coronavirus a mené à une limitation des libertés à l'échelle nationale – voire planétaire – inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Les éléments de langage se rapportant au vocabulaire martial de la guerre utilisés par le président Emmanuel Macron lors de sa première allocution sont révélateurs. Le long déconfinement et la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'à fin juillet nous rappellent que nous ne sommes plus totalement libres. L'incertitude demeure quant à ces mesures, dites d'exception, et le risque qu'elles ne s'instaurent dans la longue durée



Je suis aussi nul après le confinement que je l'étais avant et pendant... si ça c'est pas de la continuité pédagogique !



 Pourcentage des personnels de l'éducation qui pensent que la continuité pédagogique a été une réussite

 Pourcentage des personnels de l'éducation qui pensent que la rupture pédagogique a été une catastrophe

SOMMAIRE

Édito - Crise du Coronavirus... Et après ?.....	1
À qui profite le télé-enseignement ?.....	3
Les faux airs de l'Éducation nationale.....	5
Projet de destruction sociale et écologique : l'école à distance.....	6
Troisième trimestre, examens... Les élèves ne doivent pas être pénalisés.....	8

Permanences tous les lundis

Local Solidaires 66

4 bis, avenue Marcelin Albert

66000 Perpignan

☎ 06.84.89.01.17

✉ 66-11@sudeducation.org

🌐 www.sudeducation66.org

📌 Sud éducation 66-11

"EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel

édité par Sud Education 66-11

3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

et imprimé par Routage Catalan

58, avenue de Rivesaltes

66240 Saint-Estève

n° 66 - Juin - Juillet - Août 2020

ISSN 2427-5026

n° de CPPAP : 0923 S 06756

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Nicolas Pierre (déchargé)
- Hélène Molin (déchargée)
- Christopher Pereira (déchargé)
- Marc Anglaret
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Raphaël Desalle
- Matthieu Faure
- Roxane Harington
- Francis Maury
- Anne Pagès
- Emmanuel Peroy



puis dans la normalité. Ce fut d'ailleurs le cas à la suite des attentats de Charlie Hebdo et du Bataclan avec l'inscription dans la loi de moyens censés demeurer exceptionnels. S'il semble évident de garantir la santé des concitoyens il ne faut pas pour autant être moins vigilant ni négligent sur la garantie de nos libertés fondamentales.

Outre l'impact psychologique, social, familial – déjà en partie quantifiable par la hausse des actes de violences faites aux femmes et aux enfants mais dont les répercussions ne se mesureront véritablement qu'à long terme – le confinement a eu des conséquences importantes sur le monde du travail notamment pour les enseignants. En effet, comment exercer son métier, celui de la transmission du savoir en salle de classe avec des groupes allant jusqu'à 36 élèves, dans un contexte de confinement ? Très rapidement, les injonctions fleurissent : télétravail, continuité pédagogique, vacances apprenantes. Alors que l'arrêt de l'activité frénétique pouvait nous permettre de prendre le temps de la réflexion, le ministre nous a demandé d'agir dans l'urgence et la précipitation avec un seul objectif, celui de la rentabilité. Comme à son habitude, Jean-Michel Blanquer n'a pas écouté les professeurs et a multiplié les mesures de contrôle de l'activité de ces derniers durant cette période, contribuant à aggraver encore un peu la relation de défiance entre le ministre et les enseignants. Or, la mise en place

du télétravail pour les élèves s'est faite avec un vrai cumul de difficultés : un manque de formation aux outils numériques, des outils numériques inadaptés (ENT, serveurs) obligeant les professeurs à utiliser des logiciels privés (ce qui pose problème quant à la protection des données), utilisation à leurs frais par les professeurs de leur matériel personnel (ordinateur, accès à internet, électricité), surcharge de travail et difficulté de gestion face à la multiplication des mails et des corrections en ligne, l'étrange gestion des cours en visioconférence... Bref, il est difficile de faire une liste exhaustive des difficultés rencontrées mais cette situation a apporté un surplus d'angoisse inutile tant pour les élèves et leurs familles que pour les enseignants tout en accentuant les inégalités sociales déjà engendrées par notre système scolaire.

Et « le monde d'après » ? Très rapidement s'est insinué dans le discours médiatique cette expression divisant la période entre un avant et un après. Dans un premier temps, ce discours permet de dramatiser à outrance la situation pour justifier l'intensité des mesures prises pour le confinement comme celles toujours en place pendant le déconfinement. Or, plus la situation est dramatique, plus il est facile de faire accepter des mesures extrêmes par la population. Dans un second temps, ce même discours place les dirigeants comme les sages et

légitimes preneurs de décisions dans une relation infantilissante envers le peuple. Cela permet de faire porter la responsabilité de l'efficacité des mesures sur le respect de ces dernières par la population et non sur la gestion de l'épidémie par le gouvernement. Pourtant, cette gestion est plus que questionnable, notamment sur la question des masques et des tests. Enfin, dans un troisième temps, cette rhétorique pose de façon implicite le monde d'après comme meilleur que celui d'avant. Or, certains signes, dans les décisions gouvernementales, nous montrent que rien n'est moins sûr.

Il est difficile de proposer une analyse « à chaud » de la situation. N'est pas Marc Bloch qui veut. Néanmoins, comme le disait Lénine dans sa *Lettre aux camarades* de novembre 1917, « les faits sont têtus ». Des milliards d'euros d'argent public pleuvent sans contre-parties à la rescousse des grandes entreprises comme Air France et Renault alors que ces dernières annoncent en même temps des milliers de licenciements. Le gouvernement



saute sur l'occasion pour modifier la durée légale du temps de travail en permettant 60 heures de travail hebdomadaire. Les 35 heures sont évidemment dans le collimateur. L'instauration de l'application Stop Covid ressemble à un frémissement de contrôle

numérique généralisé de la population alors que cette méthode n'a pas forcément montré de résultats probants dans d'autres pays. On cherche en vain une orientation écologiste dans la politique gouvernementale qui est loin de répondre aux enjeux planétaires à ce sujet. Les

promesses de revalorisation du secteur hospitalier ne se sont concrétisées jusqu'à maintenant que par l'attribution d'une médaille et l'on ne peut qu'espérer une maigre obole pour nos soignants. Quant aux enseignants, Blanquer promet encore et toujours une revalorisation salariale dont tout porte à croire qu'elle sera de toute façon conditionnée à une modification de nos statuts et à une augmentation du temps de travail. Face à ce constat, le monde d'après ressemble curieusement au monde d'avant, en pire... ■

À qui profite le télé-enseignement ?

Marc Anglaret



Le système capitaliste se caractérise notamment par sa tendance à envisager tout ce qui existe comme une source potentielle de profit. L'idéologie libérale considère quant à elle que les entreprises privées doivent toujours pouvoir répondre à une « demande » de biens ou de services, quelle qu'elle soit, y compris dans les services publics (mais c'est évidemment encore plus simple si ces services sont entièrement privatisés). Le libéralisme tend donc logiquement à privatiser tout ce qui peut l'être et ainsi à réduire l'intervention de l'État dans l'économie. Il se développe particulièrement dans une société capitaliste comme la nôtre, où les libéraux sont au pouvoir.

Nous devons avoir ces concepts en tête si nous

voulons essayer d'anticiper les conséquences à long terme de la crise de la Covid-19 sur l'éducation. Et il faudrait être fort naïf pour penser que nos dirigeants politiques, idéologiquement libéraux et sociologiquement capitalistes, vont laisser passer une occasion aussi inespérée de mettre en place, de manière très difficilement réversible, l'ouverture massive du marché de l'éducation au secteur privé grâce au télé-enseignement. Si l'on ajoute que, selon toute vraisemblance, ce dernier accroît le tri social pourtant déjà à l'œuvre dans l'enseignement en présentiel, on comprend l'enjeu à la fois économique et politique qu'il représente.

Le confinement a fait éclater au grand jour ce que tout le monde savait, mais que peu dénonçaient : le

taux d'équipement en informatique des élèves est extrêmement variable. Entre une petite famille bourgeoise ultra-connectée (avec plus d'un ordinateur ou tablette par personne) et une famille nombreuse des classes populaires sans ordinateur et sans connexion, ou avec un ordinateur maximum, il y a un monde ! Mais quand bien même tou-te-s les élèves disposeraient du matériel suffisant, il est évident que ceux d'entre eux qui sont les plus en difficulté le sont encore plus avec le télé-enseignement, compte tenu de l'attention moindre que leurs profs peuvent leur porter.

Prétendant s'appuyer sur une moyenne réalisée à partir des remontées des académies, Jean-Michel Blanquer a avoué le 31 mars que « 5 à 8 % » des élèves ont été « perdus ».

Ces pourcentages reposent sur les déclarations des enseignant-e-s et des CPE à propos des élèves qui ne répondent pas à leurs sollicitations. On n'en saura pas plus sur ces moyennes (on peut juste être sûr qu'elles ne sont pas surestimées !), et surtout pas sur les écarts qu'elles masquent si l'on prend en compte les classes sociales des familles ou leurs quartiers de résidence...

À qui profite le télé-enseignement ? Sûrement pas aux élèves des classes populaires !

À l'autre bout de la chaîne, on trouve les entreprises de l'EdTech, le secteur des technologies de l'éducation, qui pèse plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en France. On n'a aucun mal à imaginer le miracle qu'a constitué la crise du Covid-19 pour ces petites entreprises privées, déjà bien implantées dans le marché de l'éducation. La plus emblématique d'entre elles est sans doute Index éducation, entreprise lyonnaise qui édite le logiciel Pronote. Mais ce sont des centaines d'entreprises qui, rien qu'en France, se partagent le gâteau. Même les services produits par l'Éducation nationale reposent presque toujours sur des entreprises

privées. L'outil « Ma classe à la maison » du CNED par exemple, présenté par Jean-Michel Blanquer comme l'un des principaux piliers de la « continuité pédagogique », utilise un logiciel on ne peut plus privé (Blackboard Collaborate) et utilise les serveurs... d'Amazon !

Dans le premier degré, l'exemple de « Classroom » est révélateur. Cette application a principalement pour fonction la communication entre l'enseignant-e et les parents. Un coup d'œil sur les tarifs nous en dira beaucoup : de la version gratuite, très limitée, à la version de luxe à 99 € par classe et par an, il y en a

pour tous les budgets municipaux ! Bien sûr, le confinement a été une magnifique opportunité de développement, et l'application a été mise à disposition gratuitement jusqu'à la fin de l'année scolaire (la première dose est gratuite,

d'autres connaissent cette pratique). Mais le plus intéressant est un passage de la lettre ouverte¹ que le PDG de Classroom a écrite en septembre dernier à Jean-Michel Blanquer pour se plaindre de l'interdiction faite aux écoles de certains rectorats d'utiliser son produit : « [...] j'ai rencontré le Délégué à la Protection des Données [...]. Nous avons procédé, à sa demande et à celle de son cabinet, à de nombreux ajustements au sein notre application, mais aussi dans nos conditions générales d'utilisation, afin de mettre Classroom en conformité avec toutes les exigences du Ministère de l'Éducation nationale et du RGPD. » Il a donc fallu « de nombreux ajustements » pour que Classroom respecte les exigences du Règlement général sur la protection des données (ayant directement force de loi dans tous les pays de l'UE), ce dont de nombreuses académies ne se souciaient manifestement pas auparavant ! L'aveu est clair : pour ceux qui en doutaient, ce n'est pas seulement grâce à la vente de leurs applications que ces entreprises s'enrichissent sur le marché de l'éducation ; c'est aussi indirectement, quand les



profs et l'administration ne s'en soucient pas, par la gestion et la revente des données qu'elles collectent, comme le font Google ou Amazon par exemple, à ceci près que ces données concernent ici des élèves, mineurs par définition.

On connaît aussi le discours sur « l'efficacité du privé ». Les ENT en constituent un très beau contre-exemple, particulièrement dans notre académie. Mis en place au cours des années 2010 en recourant entre autres à Microsoft, l'ENT académique a mis des années à être vraiment utilisable, après une gabegie d'argent public dont il est impossible de connaître précisément le montant. Les tout premiers jours du confinement ont révélé ses limites : les ENT d'établissement étaient inutilisables, car ils n'avaient pas été conçus pour une utilisation massive. Résultat, de nombreux·ses profs se sont tourné·es vers des outils... encore plus privés, de type Google. Et ce n'est que le début, puisque Jean-Michel Blanquer prévoit un « scénario mixte » (en présentiel et en distanciel) pour la rentrée de septembre. La situation ne va certainement pas s'améliorer dans

l'été...

Pourquoi l'Éducation nationale (et au-delà toute l'administration) n'embauche-t-elle pas des ingénieur·e-s en informatique chargé·e-s de développer les logiciels dont l'école a besoin, seule solution qui garantirait l'absence d'utilisation illégitime des données, l'égalité sur tout le territoire et l'indépendance de l'éducation à l'égard des entreprises privées ? De toute évidence, la réponse n'est pas technique, mais politique et idéologique.

À qui profite le télé-enseignement ? Aux entreprises privées du marché de l'éducation !

C'est l'occasion de rappeler toute l'actualité de notre mot d'ordre : l'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise ! ■

1. <https://medium.com/@klassroom/lettre-ouverte-%C3%A0-jean-michel-blanquer-ministre-de-leducation-nationale-6a3ec45f63b2>

Les faux airs de l'Éducation nationale

Un enseignant indigné



Nous voici bien entrés dans l'ère 2.0 où, l'air de rien, l'Éducation Nationale s'invite dans notre intimité. Si jusqu'à présent le corps enseignant se devait d'être attentif à sa boîte mail professionnelle, aujourd'hui il est aussi sollicité sur son téléphone portable personnel. Des groupes de Whatsapp naissent et réunissent directeurs et inspecteurs. Ambiance feutrée, d'autocomplaisance, on s'y est dernièrement félicité de la réussite des réouvertures des écoles.

Une façon d'étouffer les ratés des mairies qui n'étaient pas prêtes à rouvrir. Ainsi, à Perpignan, l'Inspection réclamait par ces nouvelles voies de communication non officielles des retours réguliers sur la mise en place du protocole dans les établissements. Soumises à ces requêtes régulières, les directions d'écoles ont fait remonter les manques avec, en retour, des promesses de résolution « demain », « dans la journée », « lundi »...

Dans ce contexte de pressions hiérarchiques, peu de directeurs ont osé remplir des fiches de Danger

Grave Imminent ou de Santé Sécurité au Travail, ou dénoncer le non-respect du protocole sanitaire quitte à reprendre dans des situations où le protocole n'était pas assuré.

D'autres ont franchi le pas : fiches DGI, SST, droit de retrait. La DSDEN n'a pas compris ces plaintes. Elle s'est présentée dans les écoles pour vérifier les dires. Soit par l'intermédiaire du conseiller de prévention académique adjoint, soit par une escadrille formée de ce même conseiller accompagné de l'inspectrice, d'un conseiller pédagogique, de la coordinatrice de secteur et de la gestionnaire aux affaires juridiques. Ces visites se sont faites sans aucune consultation avec les élus du personnels au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Un pas de plus fait dans le monde 2.0. Par ces canaux de communication informels l'Éducation Nationale tend à asseoir sa domination tout en silenciant les voix opposées dans une ambiance de franche camaraderie.

Projet de destruction sociale et écologique : l'école à distance

Karine Abauzit - Arthur Slimak

DISTANCIEL

Pour rendre obligatoire le travail à distance qui n'était pas prévu jusqu'alors dans nos statuts, un projet de loi vient d'être déposé le 19 mai 2020. Cet article propose d'en examiner les justifications et les conséquences pour nos conditions de travail et notre rémunération.

Les justifications fallacieuses d'une obligation de service à distance

Premier argument en préambule du projet: "Pour les universités, cela pourrait éviter des frais de logement et d'études...", la logique est claire : **il s'agit de réduire l'investissement public** dans les moyens matériels et humains pour permettre à tou.te.s les bachelier·ère·s, et notamment aux plus défavorisé·e·s, de suivre un cursus universitaire dans des conditions de présence (qu'en sera-t-il de l'accès aux BU ? aux RU ? des bourses déjà fort insuffisantes ?). Au lieu d'investir l'argent public dans des biens publics, il sera fait appel à des entreprises privées qui vendront leurs outils numériques sous licence aux universités.

Cela va engendrer une **université à deux vitesses** : le présentiel pour ceux qui peuvent se payer un logement dans une ville universitaire, le distanciel pour les autres. Mais aussi une **invisibilisation du coût des études en distanciel** : "puisque c'est à la maison, ça coûte moins cher" — c'est sûrement vrai mais le peu de prise en charge actuelle du coût des études par la société sera reporté sur les seules familles et les économies faites par l'État (ou les dépenses au profit d'entreprises privées) seront répercutées, pour les familles les plus défavorisées, sous la forme de charges qui seront considérées comme "normales". La situation actuelle est tout sauf satisfaisante pour les étudiant·e·s extrêmement précarisé·e·s et leurs familles, mais rapatrier les étudiant·e·s chez leurs parents et faire croire que le problème financier est résolu de cette manière-là est mensonger.

Par ailleurs, comment s'émanciper et apprendre l'autonomie en restant rivé.e au foyer familial pendant toute la durée de ses études universitaires ?

Deuxième argument : "Pour les lycées et collèges, cela permettrait aux élèves de trouver sur la plateforme dédiée les cours en ligne, en vidéo, avec une interactivité avec l'enseignant sur des moments spécifiques. Dans mon département, la Corrèze, les élèves ont été dotés d'une tablette numérique pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies. De même, la fibre optique est en train d'être déployée sur tous les territoires, ce qui facilitera cet enseignement distanciel".

Un enseignement distanciel, mais pour quoi faire ? L'interactivité avec les enseignant·e·s est bien mieux assurée en classe ! Elle est certes rendue difficile par le trop grand nombre d'élèves par classe mais le numérique ne règlera pas ce problème, bien au contraire : la "continuité pédagogique" a montré les difficultés techniques, logistiques et humaines pour établir et garder contact avec les élèves.

Et dans quelles conditions de travail à la maison pour les élèves ?

Les inégalités sont déjà grandes en présentiel, mais le cadre est au moins le même pour toutes et tous, il permet de favoriser des relations de sociabilité extra-familiales indispensables pour tou.te.s les élèves mais plus encore pour celles et ceux ayant des problèmes familiaux ou dont les logements sont de mauvaise qualité, trop petits, etc. Sans compter les inégalités d'accès à internet en terme d'équipements, de connexion et de compétences. « En 2019, plus d'un Français majeur sur cinq rencontrait des difficultés avec Internet », « 15 % des personnes de 15 ans ou plus (...) n'ont pas utilisé Internet au cours de l'année 2019 », et « 38 % des usagers (...) déclarent manquer d'au moins une compétence informatique de base¹ ».

Nous faire travailler plus sous contrôle avec nos propres moyens

Macron il y a peu devisait sur l'augmentation du travail des enseignant·e·s. Nous affirmons que **le télétravail sera un moyen pour augmenter notre temps de travail**. En effet si certain·e·s pensent que le télétravail pourra être un moyen de rester chez soi et de s'organiser à sa guise, ceux et celles-là vont vite déchanter et comprendre que télétravailler c'est juste travailler n'importe où, n'importe quand². Et surtout sans compter car tant pour le public que pour le privé, **les heures travaillées à distance ne seront plus comptées**³.

Par ailleurs, le temps de travail à distance se **rajouterà sans doute à des heures en présentiel** comme c'est déjà le cas pendant cette période de Covid-19 pour certain·e·s. Et cela **avec notre propre matériel** (ordinateur, connexion, imprimante, téléphone). Pour le privé, l'ordonnance Macron vient de supprimer l'obligation aux employeurs de fournir le matériel nécessaire aux employé·e·s qui travaillent à distance. Pour ajouter à l'horreur de cet esclavage numérique : le contrôle permanent de nos connexions, des contenus de nos cours...



Enfin cela va accroître les inégalités pour les enseignant·e·s, entre ceux et celles qui maîtrisent les outils informatiques et les autres, entre hommes et femmes par l'augmentation du travail domestique pour les mères dont l'enfant reste à la maison ou pour l'enseignante qui télétravaille.

Non au cauchemar numérique, oui à plus de moyens humains

La multiplication des écrans et l'accroissement des flux d'information sont au profit des entreprises qui les produisent et les vendent, pas des usager·ère·s et des consommateur·rice·s.

La prolifération du numérique pollue les esprits et pollue la Terre par l'extractivisme qu'elle implique, elle réduit l'autonomie individuelle en engendrant

des rapports de dépendance qu'elle travestit sous la forme d'un surcroît de liberté (liberté de télécharger l'application, d'utiliser le moteur de recherche, d'acheter sans sortir de chez soi, de signer une pétition plutôt que de se rassembler et de s'organiser), elle est un moyen pour la surveillance généralisée et la docilité, comme le montre l'exemple terrible de la Chine — qui devrait nous servir de miroir grossissant —, elle sert les grands acteurs du capitalisme.

Finalement, cette loi qui prend pour partie prétexte de diminuer les charges des familles et qui permet de réduire l'investissement public dans l'éducation élude le vrai problème : le coût des études doit être pris en charge par la société, les études sont un travail, une production de richesses au bénéfice de la société, qui a besoin de personnes qualifiées. Personne ne devrait avoir à payer pour faire des études, il faudrait au contraire être payé (être nourri, logé, vêtu et soigné) pour les faire : ce n'est pas la société qui rend service aux individus en leur permettant de poursuivre des études, ce sont les individus qui par tout leur parcours d'apprentissage rendent service à la société.

Par ailleurs dépenser l'argent public alloué à l'éducation en tablettes, en ordinateurs portables, en logiciels sous licence, plutôt qu'en moyens humains et matériels permettant à toutes et tous de vivre l'école à l'école dans les conditions les meilleures, c'est sacrifier le bien public qu'est l'éducation à des intérêts qui lui sont parfaitement étrangers, et qui sont ceux de l'économie.

Moins d'élèves par classe, titularisation de tou-te-s les contractuel·le·s, mesures sociales permettant à chacun·e de manger chaque jour à sa faim : voilà les moyens de favoriser « l'interactivité ». ■

1. "Travail, famille, Wi-fi", par Julien Brygo
<http://www.monde-diplomatique.fr/61870>

2. <https://blogs.mediapart.fr/richard-abauzit/blog/060520/teletravail>

3. *Ibid.*

Troisième trimestre, examens... les élèves ne doivent pas être pénalisés

Fédération SUD éducation

ELEVES

À l'heure où la réouverture des écoles, des collèges et des lycées se fait dans la précipitation, les enseignant-e-s sont confronté-e-s aux enjeux des examens et des conseils de classe du troisième trimestre. À la veille des conseils de classe, les décrets et les arrêtés sur le brevet et le bac sont loin de tout régler.

La position du MEN reste incohérente et injuste :

- Règles du jeu changées en cours de route alors que les élèves ne travaillent pas de la même manière à l'approche du bac.
- Contrôle continu peu représentatif car ne reflétant qu'une partie de l'année déjà largement perturbée depuis le 5 décembre.
- Bulletins de 3e trimestre sans moyenne qui risquent de valoriser les élèves ayant participé à l'enseignement à distance et dévaloriser les autres.
- Changement de règles pour les jurys et des diplômes maisons.
- Prise en compte des appréciations favorables du livret scolaire sans aucun moyen réel d'apprécier le travail fourni pendant le confinement.
- Mise à disposition des jurys des taux de réussite et des mentions attribuées aux établissements d'origine des candidat-e-s faisant ainsi une discrimination entre établissements.

Les positions de SUD éducation :

- Redoublements très hypothétiques car impossibilité d'accueillir, dans les établissements, d'éventuel-le-s redoublant-e-s, aggravée par le nouveau bac.
- La seule solution rationnelle, et la plus équitable à ce stade, sera donc d'attribuer les examens (CFG, DNB, CAP, BEP, BAC, E3C pour la spécialité en fin de 1ère, BTS) à l'ensemble

des candidat-e-s. Le niveau général n'en sera guère affecté. Ce qui affecte l'acquisition des savoirs, ce sont les suppressions de postes qui se poursuivent dans le secondaire, l'augmentation des effectifs, la précarité généralisée dans le supérieur et l'absence de dispositif de remédiation. Plus largement, l'ensemble des réformes s'empilent et dégradent toujours plus le service public d'éducation.

- Un bulletin de 3e trimestre habituel n'est pas acceptable (pas assez de notes). SUD éducation appelle à compléter les livrets scolaires de la manière la plus favorable aux élèves avec des appréciations du type : « X ou Y mérite d'obtenir le [BAC, DNB, CAP...] ».

- Pour SUD éducation, les enseignant-e-s doivent mettre en œuvre, en fonction des décisions qui seront prises par les équipes, des solutions pour que les notes soient le moins pénalisantes possible, pour l'orientation ou l'obtention des examens au contrôle continu.

- Enfin, l'accompagnement des élèves dans leurs choix d'orientation n'a pas pu se faire dans des conditions acceptables, et s'est montré extrêmement chronophage et anxiogène pour les enseignant-e-s chargé-e-s de le faire. En particulier, Parcoursup a été maintenu tel quel en triant les futur-e-s étudiant-e-s et en les mettant sous pression : de nouveau, nombre d'étudiant-e-s se trouveront sans affectation ou subiront une affectation par défaut. En cette fin d'année, il est maintenant trop tard pour reprendre à zéro un dialogue avec l'élève et sa famille pour l'aiguiller dans le choix d'une autre orientation quand celle qu'il ou elle a demandé semble inadaptée. SUD éducation conseille aux enseignant-e-s d'appuyer le plus possible le choix des élèves, notamment dans les conseils de classe, afin de ne pas imposer une orientation que l'élève n'aurait pas choisie. En cette période de crise sanitaire, la machine du tri social suit son cours : ne la laissons pas broyer toujours plus d'élèves ! ■



SUD L'école n'est pas
une entreprise !
L'éducation n'est pas
une marchandise ! 